



Perspectives pour les finances publiques : transversalité et ouverture

Michel Bouvier, Michel Le Clainche

DANS **REVUE FRANÇAISE DE FINANCES PUBLIQUES** 2016/1 N° 133 , PAGES 3 À 5
ÉDITIONS **LEXTENSO**

ISSN 0294-0833

DOI 10.3917/rffp.133.0003

Date de mise en ligne : 20/08/2025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-revue-francaise-de-finances-publiques-2016-1-page-3?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Lextenso.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

*Les finances publiques : quelle place pour demain ?**

* Colloque organisé par la Société Française de Finances Publiques, Paris, les 15 et 16 janvier 2015.

Perspectives pour les finances publiques : transversalité et ouverture

Michel BOUVIER et Michel LE CLAINCHE

La Société Française de Finances Publiques a réuni de nombreux acteurs de l'enseignement et de la recherche en finances publiques les 15 et 16 janvier 2015 dans le cadre prestigieux du Centre Pierre Mendès France du Ministère des Finances pour réfléchir ensemble à l'avenir de cette discipline universitaire. La *Revue française de Finances Publiques* et la revue *Gestion et Finances Publiques* se sont coordonnées pour publier l'intégralité des communications présentées qui intéresseront aussi bien les enseignants que les praticiens qui sont les lecteurs fidèles de l'une et/ou de l'autre.

Tous les participants ont approuvé l'énoncé par Gilbert Orsoni, Président de la SFFP, de la situation paradoxale des finances publiques aujourd'hui. Elles sont tous les jours au cœur de débats d'actualité, sans cesse renouvelés et qui intéressent directement les citoyens, alors que les positions de cette matière dans l'enseignement et la recherche universitaires, mesurées par exemple par les heures d'enseignement obligatoires ou le nombre de thèses, s'effritent inexorablement. Il y aurait donc une « crise » des finances publiques en tant que sujet d'études et de recherches au moment même où celles-ci sont d'autant plus nécessaires qu'une vraie crise des politiques financières, budgétaires ou fiscales se manifeste de jour en jour à tous les niveaux.

Les communications rassemblées témoignent pourtant de la richesse de la matière, de la qualité des réflexions, de la diversité des approches. Mais, aucun consensus explicite ne permet d'affirmer que cette riche journée a permis de faire émerger des orientations solides, partagées et garantissant pour l'avenir la place des « finances publiques » dans l'enseignement supérieur et la recherche ; « finances publiques » entre guillemets puisqu'à la « législation financière » d'autrefois a succédé cette matière que certains participants appellent aussi science financière, droit public financier ou droit financier public.

En revanche, le recul du temps et une vue d'ensemble des travaux font apparaître un diagnostic implicite mais évident et, par voie de

conséquence, des pistes de solutions. Le territoire et la spécificité de notre science financière sont d'abord menacés par des tendances au repli et au cloisonnement que nous cultivons nous-mêmes. La réponse paraît évidente : à l'intérieur, le décroisement ; à l'extérieur, l'ouverture.

Les finances publiques s'accommodent mal des cloisonnements universitaires et de la tendance croissante à la spécialisation qui conduisent à privilégier certaines matières au détriment des autres. Mais le colloque a mis en évidence les cloisonnements internes au microcosme des finances publiques qui, bien que solidement ancrés, ne sont pas une fatalité. Les clivages entre budgétistes et fiscalistes, entre juristes et économistes, entre théoriciens et praticiens, entre généralistes et techniciens – qui existent d'ailleurs en tous domaines – peuvent aisément être dépassés par une approche transversale assumée qui correspond à la vraie originalité des finances publiques. Cette approche globale des finances publiques dans leurs principes fondamentaux n'exclut nullement la nécessaire spécialisation et la rigueur scientifique légitimement attendues d'une discipline universitaire.

C'est par conséquent du côté d'un travail scientifique original, faisant appel à différentes disciplines telles que l'économie, le droit, la gestion, la sociologie, la science politique, etc., vers lequel il convient de se diriger. On veut dire par là qu'il apparaît indispensable que prenne forme une discipline à part entière des finances publiques. La matière est délaissée, l'effectif des universitaires spécialisés en ce domaine est squelettique si on le compare à d'autres disciplines, les thèses sont peu nombreuses, et cela parce qu'il n'existe pas un corpus identifiable auquel se rattacher ; les finances publiques ne sont pas autonomes, elles n'ont pas de vraie « maison » ; elles sont partout et finalement nulle part.

Or, si l'on admet que la matière est essentielle pour l'avenir de nos institutions, on est conduit à admettre que la recherche et la formation en ce domaine sont fondamentales et par conséquent qu'il est indispensable d'encourager à la création d'une discipline autonome offrant des perspectives de carrière aux étudiants, aux chercheurs, aux enseignants ou aux praticiens. Sachant bien que sans cela l'errance se perpétuera et les bonnes volontés se décourageront.

Les spécialistes des finances publiques doivent également regarder davantage autour d'eux. Le colloque a montré que la matière a parfois quelques difficultés à se situer dans son environnement universitaire ou plus large. La concurrence simultanée du droit administratif, d'un côté, et du droit des affaires, de l'autre, est forte. Le colloque a montré,

en outre, le relatif désintérêt des disciplines voisines qui pourtant ont des domaines communs avec le nôtre : droit constitutionnel ou droit européen, par exemple. Mais la réponse est évidente. C'est l'ouverture aux autres branches du droit qui ont des implications pour les finances publiques, aux autres sciences humaines qui peuvent nourrir la réflexion, aux acteurs des politiques financières qui sont demandeurs de formations de bon niveau et d'une réflexion indépendante de qualité.

Transversalité et ouverture des finances publiques comme remède aux risques d'étiollement et d'enfermement, nous apparaissent comme les deux orientations majeures qui ressortent, implicitement mais nécessairement, des débats que nous soumettons à nos lecteurs. La publication des actes de ce colloque dans deux revues à l'histoire, au style et au public bien différents mais très complémentaires nous paraît très symbolique à cet égard même si, au-delà d'approches différentes, le dialogue entre « académiques » et « praticiens » continuera être privilégié dans l'une et l'autre revue.

Un colloque – Deux revues

La Société Française de Finances Publiques a souhaité que la publication des actes de son colloque soit assurée par la *Revue Française de Finances Publiques* et par la revue *Gestion et Finances Publiques*. Les communications sont donc réparties en fonction d'une différence d'approche correspondant à la sensibilité dominante du lectorat des deux revues : une approche plus académique des finances publiques comme discipline universitaire dans la *RFFP* et des thèmes plus sensibles aux praticiens sur l'adaptation des finances publiques à leur usage professionnel dans *GFP*.

Mais nous invitons vivement nos lecteurs à prendre connaissance de l'ensemble des travaux du colloque dans *GFP* n° 1-2016 de janvier 2016 et dans la *RFFP* n° 133 de février 2016.